



SALAIRS DES ENSEIGNANTS : LA CHUTE

Bernard SCHWENGLER, Docteur en science politique,
professeur de SAS

Le débat sur la rémunération des enseignants est récurrent. Il a été amplifié par le blocage de la valeur du point d'indice, le projet de réforme des retraites...

« De 1980 à aujourd'hui les salaires des enseignants ont subi des influences contradictoires » En effet, ils ont été tirés par le haut par les revalorisations de carrière mais revus à la baisse par la perte de la valeur du point d'indice et la hausse des prélevements sociaux. Une explication s'impose...

... Une baisse de 28% liés à la baisse de la valeur réelle du point d'indice et à l'augmentation des retenues sociales !

En fait de 1982 à 2018 la baisse des salaires des fonctionnaires est estimée à **-28%**.

21% est dû à la perte de valeur du point d'indice (augmentation de la valeur du point d'indice moins rapide que celle de l'inflation). Les 7% restants s'expliquent par la hausse des retenues sociales.

D'abord, de 1982 à 2018, la valeur nominale du point d'indice a été multipliée par 1.7 alors que les prix (inflation) ont été multipliés par 2.1 soit un écart de 21%. Cela traduit les effets des décisions politiques liés au gel de la valeur du point d'indice.

Ensuite, sur la même période, les cotisations prélevées sur les salaires liées à la pension civile sont passées de 6% à 10,56% et la cotisation maladie de 4,75% basée sur le seul traitement indiciaire brut a été remplacée, par étape, par la CSG et la CRDS pour atteindre 9,7% en 2018 sur la quasi-totalité du salaire brut. Il n'y a que l'augmentation de la CSG de 1.7 point de janvier 2018 qui a été compensée par la suppression de la contribution de solidarité (1% du salaire net) et par la création d'une indemnité compensatrice de la CSG.

... Des mesures de revalorisation ont parallèlement été mises en place !

A plusieurs reprises les carrières des enseignants ont été revalorisées. Nous pouvons notamment citer les nouveaux indices majorés en 1982, la création de nouveaux corps tels que les PLP, la création de nouveaux grades d'avancement (hors classe, classe exceptionnelle), la revalorisation des débuts de carrière...

Dans le même temps, des rémunérations annexes sont apparues telle que l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement, l'ISOE...

De même, les heures supplémentaires se sont développées et ont été encouragées. A ce propos, une des particularités de ces heures est, que, mis à part en début de carrière, la rémunération des HSA est plus faible que celle des heures légales de service : une exception dans le monde du travail ! Par exemple une HSA ne représente que 59% de la rémunération de l'heure légale au 11^{ème} échelon et 44% à la classe exceptionnelle.

Ainsi, malgré ces revalorisations, les salaires des enseignants ont baissé en euros constants !

Cette baisse est estimée à 2% pour un enseignant en début de carrière mais à 22% pour un enseignant certifié au dernier échelon de la classe normale. En fait, la politique salariale menée a fortement réduit les écarts entre début et fin de carrière par un alignement vers le bas.

Certains pourraient objecter que la création du grade d'avancement de la classe exceptionnelle pourrait inverser cette tendance ... grave erreur !

En fait, il ne pourrait s'agir que d'une illusion, puisque le blocage de la valeur du point d'indice ramènera avec le fil du temps la rémunération de ces nouveaux grades à celle qu'auraient touchée les agents dans les grades inférieurs si la valeur du point d'indice avait suivi l'inflation.... Aussi ces avancements ne seront réservés qu'à certains ce qui engendrera de fortes baisses de rémunération (en euros constants) pour les autres.

Un avenir qui continue à s'assombrir !

La réforme des retraites temporairement mise de côté par le gouvernement va si elle est mise en œuvre entraîner une forte baisse des pensions des enseignants estimée entre 27 à 29%.



Les enseignants ont été les fonctionnaires les plus impactés par cette politique salariale...

Ce qui différencie la rémunération des enseignants des autres corps de la fonction publique est qu'ils ne reçoivent que peu de primes.

À titre d'exemple, en 1982 les primes représentaient 36% de la rémunération des ingénieurs des grands corps, 18% des attachés 11% pour les professeurs certifiés, 0% pour les secrétaires administratives, 0% pour les techniciens. En 2009, ces primes représentaient désormais 74% de la rémunération des ingénieurs des grands corps, 45% des attachés 10% pour les professeurs certifiés, 33% pour les secrétaires administratifs, 36% pour les techniciens. Depuis 2009, la tendance ne s'est pas inversée.

Ainsi, pendant que le salaire net annuel en euros constants des ingénieurs des grands corps avait augmenté de 24% entre 1982 et 2009 et de 20% pour les attachés, celui des professeurs certifiés, pourtant désormais recrutés au niveau master, baissait de 16%. Cherchez l'erreur...

En conséquence, le poids de la rémunération des personnels de l'éducation nationale est passé de 2% du PIB en 1990 à 1.55% seulement en 2018 !

Une pensée me vient à la lecture de cet ouvrage qui ne fait qu'argumenter ce que nous défendons depuis des décennies... peut-être que les gouvernements successifs devraient s'inspirer de la célèbre phrase que certains attribuent à d'Abraham Lincoln : "Si vous trouvez que l'éducation coûte trop cher, essayez l'ignorance !".